

50 M\$ pour le Fonds Relève Québec

Marie-Eve Fournier . les affaires.com . 17-03-2011

Tags : [Budget provincial](#), [Essentiel-PME](#)

Face au manque de relève imminent dans les PME québécoise, Raymond Bachand veut faciliter le transfert d'entreprises. Les entrepreneurs québécois étant nombreux à vouloir prendre leur retraite au cours des prochaines années, Québec calcule que la relève sera insuffisante dans la prochaine décennie.

Le Fonds Relève Québec, qui disposera d'une capitalisation de 50 millions, devrait résoudre une partie du problème, espère-t-on. Il offrira des prêts à des taux d'intérêt avantageux lors de transferts d'entreprises afin de financer une partie des mises de fonds des repreneurs. D'autres conditions avantageuses, telle une période de moratoire pour le remboursement du capital, seront également consenties.

Le gouvernement versera, par l'entremise du Fonds du développement économique, une contribution de 20 millions, à laquelle s'ajouteront la participation du Fonds de solidarité FTQ (10M\$), du Fondation (10M\$) du Capital régional et coopératif Desjardins (10 M\$).

« L'année 2011 sera l'année des entrepreneurs. C'est à leur tour de créer de la richesse pour le Québec », pouvait-on lire dans un document intitulé *Vers une stratégie de l'entrepreneuriat* et préparé récemment par le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation. On se rappellera que Jean Charest avait demandé à son ministère de créer un « contexte favorable » à l'entrepreneuriat en tenant compte « des besoins de toutes les régions du Québec ».

Pour bénéficier du fonds, le repreneur devra être un particulier et investir un minimum de 50 000 \$ en mise de fonds. Les sommes prêtées à un repreneur s'élèveront entre 50 000 \$ et 200 000 \$. Dans le cas où plus d'un repreneur s'associeraient pour procéder à l'acquisition d'une entreprise, un montant maximum de 500 000 \$ sera alloué par entreprise.

Le Fonds Relève Québec sera structuré en société en commandite et sera géré par Investissement Québec. Sa durée de vie prévue est de 12 ans.